

**Municipalité de Moudon**



**Préavis n° 27/22  
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit complémentaire de CHF 230'000.—  
(préavis 04/21) pour la sécurisation du ruisseau de  
l'Orjalet (de la Brasserie)**

Déléguee municipale : Véronique DISERENS, municipale, v.diserens@moudon.ch,  
078/744 78 75

Adopté par la Municipalité le 31 octobre 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Préambule

Dans sa séance du 5 octobre 2021, le Conseil Communal s'est prononcé favorablement sur le préavis 04/21 et a accordé un crédit de CHF 320'000.— pour les travaux de sécurisation du ruisseau de l'Orjalet, ou ruisseau de la Brasserie selon la dénomination officielle du canton, à proximité des caves FROMCO.

Toutefois et conformément à une communication orale prononcée lors du Conseil communal du 4 octobre 2022, la Municipalité doit solliciter un crédit complémentaire de CHF 230'000.-- au préavis 04/21. Autrement dit, les travaux pour la sécurisation du ruisseau sont aujourd'hui estimés à CHF 550'000.—.

## 2. Description des travaux

### 2.1 Projet au moment de l'adoption du préavis par le Conseil communal en octobre 2021

En août 2021, lors de la préparation du préavis, le bureau en charge de l'étude des variantes puis du projet d'exécution et habitué à de tels travaux, a remis une estimation financière qui a servi de base à la première demande : il s'agissait de créer un chemin d'accès à un nouveau dépotoir et de construire une canalisation en travers de la route cantonale et du chemin du Plan.

### 2.2 Projet d'exécution

Dès le préavis accepté par le Conseil communal le 5 octobre 2021, le bureau s'est attelé à l'affinage du projet. En décembre 2021, le bureau a remis un projet d'exécution qui a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique du 15 mars au 13 avril 2022. En parallèle à cette procédure, un appel d'offres a été réalisé afin de chiffrer la réalisation d'un tel projet.

### 2.3 Travaux urgents

En date du 3 novembre 2021, la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a signalé que des travaux de réfection de la route cantonale Moudon – Chesalles-sur-Moudon sont programmés en été 2022 et que tous travaux prévus par la Commune devaient être réalisés avant sous peine de ne pouvoir intervenir avant un délai de 5 ans. Notre projet étant sous toit, il a été demandé à l'entreprise choisie par la DGMR de chiffrer la création de la canalisation sous les deux routes.

D'entente avec la direction générale de l'environnement (DGE) qui délivre le permis de construire et finance une grande partie de ces travaux, en coordination avec la DGMR, la canalisation a été réalisée en juillet 2022 avant l'obtention des autorisations.



*La nouvelle canalisation*

## 2.4 Autorisations

Le permis de construire pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet a été délivré par la DGE en date du 11 juillet 2022. La demande de défrichement a été approuvée le 5 juillet 2022.

## 2.5 Modifications du projet (objet du présent préavis)

- Lors de la construction de la canalisation en traversée de route, des contraintes de profondeur liées à la route ont imposé des modifications notables du type de tuyau, de sa mise en œuvre et des zones de raccordement des surfaces en enrobés. Ces modifications ne peuvent pas être mises à la charge de la DGMR.
- Afin d'établir l'appel d'offres, le bureau mandaté a procédé à des mesures complémentaires sur site. Les craintes que le talus en rive droite soit instable se sont avérées justifiées. L'instabilité est telle qu'une stabilisation par la construction de ce qui s'appelle une paroi cloutée au droit du dépotoir et du chemin d'accès est indispensable.

## **3. Coût des travaux**

Compte tenu des modifications nécessaires à apporter au projet de sécurisation de l'Orjalet et après réception des offres, le détail des coûts en CHF par poste sur la base du préavis 04/21, est présenté avec un budget réactualisé :

<b>Objets</b>	<b>Crédit voté par préavis 04/21</b>	<b>Budget réactualisé</b>
Etude des variantes	15 853.10	15 853.10
Etude du projet et suivi de la réalisation	35 414.50	40 623.40
Etude complémentaire paroi cloutée		15'000.00
Relevé de terrain (et implantations)	1 980.00	3 580.00
Plan d'enquête et dossier de défrichement	3 630.00	3 630.00
Nouveau passage sous la route	42'100.00	73 045.50
Installation de chantier et remise en état (15% du montant des travaux)	25'000.00	
Dérivation des eaux	5'000.00	
Réfection du dépotoir	101'000.00	
Remise à ciel ouvert	18'800.00	
Ensemble des travaux selon entrée des soumissions		325 852.50
Divers et imprévus (sauf sur étude variantes) ~20% (~10% des travaux)	46 600.00	32'600.00
	295 377.60	510'184.50
TVA (7,7%)	22 744.10	39'284.20
Total ttc	318 121.70	549'468.70
<b>Montant TTC arrondi à</b>	<b>320'000.00</b>	<b>550'000.00</b>

Le montant de la demande de crédit complémentaire, objet du présent préavis, s'élève à CHF 230'000.—.

#### **4. Incidences financières**

En date du 15 juillet 2022, la DGE a octroyé une subvention pour ce projet à hauteur de 60 % au titre d'entretien des cours d'eau et 35 % au titre de protection contre les crues, soit un total de 95%.

A la suite de surcoût des travaux, il a été demandé à la direction générale de l'environnement (DGE) une confirmation des subventions cantonale et fédérale, ce qui a été acceptée le 20 septembre 2022.

Ainsi, la participation financière communale serait de CHF 27'500.-- sur le montant total des travaux estimés à CHF 550'000.--. Le financement de la Commune se serait monté, avec le préavis initial, à CHF 16'000.--.

En tenant compte des subventions, la charge d'amortissement sera de CHF 1'375.— par année alors que la charge d'intérêt, avec une hypothèse d'un taux de 3%, devrait être en moyenne annuelle sur 20 ans de CHF 412.50.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 27/22 ;
  - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit complémentaire de CHF 230'000.— au préavis municipal 04/21, soit au final un investissement maximum de CHF 550'000.- TTC, dont à déduire toute participation ou subvention de tiers,**
  2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
  3. **prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 20 ans au maximum,**
  4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

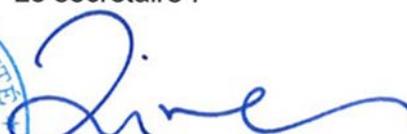
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :

  
C.PICO

  
MUNICIPALITE  
DE MOUDON

  
A. IMERI